



M. Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage
Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

J'ai pris connaissance avec intérêt de la pétition déposée par la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques, le 2 février dernier, devant l'Assemblée nationale. Signée par 1 214 Québécoises et Québécois, cette pétition vise la mise en œuvre de certaines recommandations en lien avec la lutte au racisme et à la discrimination envers les Autochtones dans le système de santé.

Le gouvernement du Québec a la responsabilité de s'assurer que les membres des Premières Nations et des Inuits soient en sécurité lorsqu'ils font appel au système de santé et qu'ils soient accueillis dans le respect et la dignité. Il est primordial d'éliminer les obstacles qui ont entravé trop longtemps la qualité des soins et des services destinés aux citoyennes et citoyens autochtones dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), en améliorant l'accessibilité et la qualité des services qui leurs sont offerts.

À cet effet, nous avons annoncé un montant de 15 M\$ sur cinq ans le 6 novembre 2020, dans l'objectif d'implanter une démarche de sécurisation culturelle dans le RSSS. Cette démarche prévoit notamment le développement de l'information, de l'assistance et de l'accompagnement de la clientèle autochtone dans le cadre du régime d'examen des plaintes du RSSS et l'adaptation de ce régime au besoin, la conception et le déploiement de plans de formation pour les gestionnaires, les professionnels et les intervenants, le soutien aux établissements dans l'implantation des bonnes pratiques présentées dans le

... 2

guide sur la sécurisation culturelle destiné aux gestionnaires du RSSS, le déploiement d'agents de liaison dans le RSSS afin d'assurer les relations avec les Premières Nations et les Inuits, le déploiement de navigateurs de patients dans le RSSS afin de favoriser l'accessibilité et la continuité des services ainsi que le soutien à des projets en sécurisation culturelle visant à mettre en place des initiatives novatrices dans le RSSS, au profit des usagers autochtones.

La pétition déposée par la députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques rappelle la nécessité d'offrir des formations aux réalités autochtones aux étudiantes et étudiants dans les domaines de la santé. Des initiatives sont actuellement en place en la matière. À titre d'exemple, le Programme des facultés de médecine pour les Premières Nations et les Inuits au Québec vise à améliorer les conditions de vie des Premières Nations et des Inuits par une meilleure accessibilité aux programmes de formation médicale dans les quatre facultés de médecine québécoises. En plus de soutenir les étudiants des Premières Nations et des Inuits dans leurs études en médecine afin qu'ils cheminent avec succès, ce programme favorise l'enseignement des compétences interculturelles en lien avec les Premières Nations et les Inuits, dans le curriculum de doctorat en médecine des quatre facultés. Ce programme pourrait être élargi à d'autres programmes de formation en santé afin de permettre de favoriser l'intégration et la réussite éducative des étudiants autochtones dans les programmes de formation en santé et services sociaux. Le comité de travail qui suit le développement de ce programme, composé du ministère de la santé et des services sociaux, du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador et de l'Université Laval, amorce une réflexion à cet effet.

Le MES siège également à différentes instances de concertation avec les partenaires autochtones et les réseaux collégial et universitaire qui visent, en premier lieu, à favoriser la persévérance et la réussite éducative des étudiants autochtones, et s'attardent également à la sensibilisation et à la formation des étudiants allochtones aux réalités autochtones. Rappelons toutefois que le MES n'a pas le pouvoir d'imposer des modifications aux différents programmes, mais peut formuler des recommandations. Les universités ont le pouvoir de développer et d'adapter les programmes qu'ils souhaitent.

À titre de ministre responsable des Affaires autochtones, je réitère mon engagement et celui de notre gouvernement à l'égard de l'amélioration des conditions de vie des Autochtones vivant ou de passage en milieu urbain. À titre d'exemple, le SAA contribue depuis plusieurs années aux travaux associés aux Tables d'accessibilité aux services en milieu urbain pour les Autochtones (ci-après tables locales). Aux côtés des ministères et organismes membres de la Table centrale de coordination, il soutient les activités des

tables locales établies dans les villes de Maniwaki, Val-d'Or, Montréal, Trois-Rivières, La Tuque, Chibougamau et Sept-Îles. Par ailleurs, rappelons que la mise en place de nouvelles tables locales doit être tributaire de besoins avérés sur le terrain, du respect de la capacité de l'ensemble des partenaires impliqués à contribuer durablement aux travaux poursuivis et, finalement, de l'appui du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. En somme, il est convenu que dans un souci d'efficacité et de pertinence, la création de nouvelles tables locales doit se faire de manière ciblée.

En terminant, je partage sans réserve la volonté de la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques et de l'ensemble des signataires de la pétition de poursuivre les efforts en vue d'améliorer l'accessibilité des Autochtones aux services de santé et services sociaux par le déploiement d'une approche structurante de sécurisation culturelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable des Affaires autochtones,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ian Lafrenière', with a stylized flourish at the end.

Ian Lafrenière